

DELIBERATION 2025/09 DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET
CULTUREL DE CORSE PORTANT DESIGNATION AU COMITE DE POLITAGE DU PLAN
TERRITORIAL D'ACTION D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT AU DEVELOPPEMENT DURABLE
(PTAEDD)¹

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-huit octobre les membres du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse étaient réunis, salle des délibérations de l'Assemblée de Corse, à Ajaccio, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne NICOLI, Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

ACKER-CESARI Véronique, ANDREANI Christian, ANGELETTI André, BARBE Michèle, BARTOLI Anthony, BATTESTINI Antoine, BENETTI Frédéric, BOUDA Gérôme, BRASSET Pasquale, BRIGNOLE Jean, CANARELLI Jean, CANNAC-PADOVANI Magali, CASABIANCA Charles, CASABIANCA François, CASANOVA Mathieu, CESARI Alexandra, CHOURY Hyacinthe, CIANFARANI Françoise, CLEMENTI Jean-Pierre, DE PERETTI Nicolas, D'ORAZIO Xavier, DUBREUIL-VECCHI Hélène, FEDI Marie-Jeanne, FILIPPI Bernard, GIACOMONI Léon, GODINAT Jean-Pierre, LUCIANI Denis, LUCIANI Jean-Pierre, MARCAGGI Antoine, MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée, NICOLI Marie-Jeanne, NOVELLA Christian, OGLIASTRO Fabrice, OLLANDINI Jean-Thomas, PAT O'BINE, RIUTORT Jean-Jacques, RUBINI Pierre-Jean, SALVATORI Marie-Josée, SUSINI Jean-Dominique, VENTURINI Stefanu.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

CLEMENCEAU-FIESCHI Patrick, pouvoir à BRIGNOLE Jean ; DAL COLLETTI Jean, pouvoir à SALVATORI Marie-Josée ; GIUDICELLI Jean-Pierre, pouvoir à ANDREANI Christian ; LIBERATORE-RUGGERI Cécile, pouvoir à CANNAC-PADOVANI Magali ; LOTA René, pouvoir à NICOLI Marie-Jeanne ; NINU Marc, pouvoir à ANGELETTI André ; NOBILI Laura, pouvoir à ACKER-CESARI Véronique ; SALDUCCI Valérie, pouvoir à PAT O'BINE ; VITALI Pierre, pouvoir à BATTESTINI Antoine.

Le secrétariat était assuré par SALVATORI Marie-Josée, vice-présidente,

¹ Adoptée à l'unanimité

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE

Vu l'ordonnance 2016-1562 du 21 novembre 2016

Vu le décret 2017-827 du 05 mai 2017 relatif au CESEC de Corse

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4422-34 à L.4422-37 et R.4422-4 à R.4422-28 ;

Vu le règlement intérieur du CESEC de Corse adopté le 25 mars 2024 ;

Vu la délibération n°25/043 AC du 28 mars 2025 relative à l'adoption du Budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n°24/074 AC du 31 mai 2024 relative à l'adoption d'un plan d'Action en faveur de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (PTAEEDD),

Vu l'avis n°2024-14 CESECC, du 28 mai 2024,

Vu le courrier du 30 septembre 2025, de monsieur le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse sollicitant la désignation de deux représentants du CESEC, un titulaire et un suppléant, pour siéger au Comité de Pilotage pour contribuer à l'élaboration du PTAEEDD

Après en avoir délibéré

Article 1^{er} :

DESIGNE, pour siéger au Comité de Pilotage du PTAEEDD :

- En qualité de titulaire, la présidente de la commission Politiques environnementales aménagement, dev des territoires urbanisme ;
- En qualité de suppléante, la présidente de la commission Education, formation, jeunesse.

Ajaccio, le 28 octobre 2025

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI